



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 26 octobre 2022 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 26 octobre 2022 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Approbation de la communication verbale relative à la présentation du Projet de Loi portant Loi de Finances pour 2023.

Selon la loi en vigueur, ce projet de loi sera soumis au parlement avant le 30 octobre 2022 pour être discuté et adopté lors de la session ordinaire.

L'élaboration de ce budget suit le schéma du Plan Emergence de Madagascar ou PEM, avec un accent particulier sur la promotion de l'industrie, du tourisme, des énergies renouvelables et de l'agriculture et de l'élevage. Parmi les aspects importants qui seront mis en exergue dans le budget 2023 figurent les mesures fiscales et douanières pour encourager les entrepreneurs et les investisseurs dans ces secteurs, telles que l'exonération ou la réduction des impôts et taxes sur la création d'entreprises dans le cadre du programme "ODOF", la construction de grandes infrastructures hôtelières dans tout Madagascar et la mise en place des équipements nécessaires pour attirer les touristes (bateaux de croisière, catamarans, montgolfières, parcs d'attractions...), la transformation de "l'éthanol" en énergie et l'introduction d'équipements électrique via l'énergie solaire, l'exploitation agricole.

Il en va de même pour les aspects sociaux tels que l'éducation et la santé, afin d'améliorer l'accès des citoyens à ces besoins de base. Par exemple dans le domaine de l'éducation, les écoles privées feront l'objet d'une attention particulière en termes d'allègements fiscaux. La santé sera exonérée du paiement des taxes sur l'importation et la vente de médicaments, ou l'introduction de composants pour fabriquer des médicaments localement.

Il est à noter que les mesures incitatives qui avaient été prises dans la précédente loi de finances sont toujours maintenues par le gouvernement.

Il est également souligné que les deux chambres du Parlement ont le dernier mot dans l'adoption de la loi régissant le budget, mais la proposition est présentée par le pouvoir exécutif conformément à la vision du président de la République conformément aux Velirano qu'il a fait au peuple malagasy.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Approbation de la communication verbale relative à la procédure de passation de marché pour la production de certains imprimés administratifs utilisés dans le cadre de l'opération jumelée d'enregistrement rétroactif de naissances et de délivrance de Carte Nationale d'Identité.

La réalité sur le terrain démontre que les prévisions relatives au nombre de personnes dépourvues de Carte Nationale d'identité avec ou sans copie d'acte de naissance, basé sur un recensement effectué bien avant l'opération, sont aujourd'hui largement dépassées

Aussi le Conseil des Ministres a approuvé le recours à la procédure de passation de marché de gré à gré, conformément aux dispositions de l'article 39.2 de la loi n°2016-055 du 25 janvier 2017, ce afin de confier la production de certains imprimés administratifs

qui ne sont soumis à des règles de gestion spécifique à l'endroit de prestataires privés. Cela permettrait d'agir dans un meilleur délai et d'apporter les solutions idoines au bon déroulement de l'opération.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Au vu du problème d'accès à l'eau dans la partie sud de l'île, le Gouvernement a dépêché la semaine dernière le Ministre de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à Amboasary, Nikoly Tsihombe, Sampeza, Marovato, Ambalanosy, Beloha, Ampotaka dans les régions de l'Androy et Atsimo Andrefana. Il s'agit de pouvoir apporter des solutions urgentes à la population locale :

- La première solution à cela est d'augmenter le nombre de camions citernes qui distribuent l'eau soit du gouvernement malgache, soit d'autres partenaires également.
- Concernant le pipeline Ampotaka-Tsihombe : le pipeline n'est pas encore pleinement opérationnel et le prix de l'eau en bidon de 20 litres est passé à 6 000 Ariary. La société privée "Ny Ravo" est toujours en charge de la canalisation de transport d'eau, dont le cahier des charges n'est pas clair sur l'accord de coopération et on estime que les compétences techniques de cette société privée ne suffisent pas. Dans cette perspective, le Ministère chargé de la gestion de la canalisation principale d'eau va élaborer en urgence un nouveau manuel, et lancera également un nouvel appel d'offres pour trouver une entreprise très professionnelle pouvant garantir cette gestion de manière efficace.
- La JIRAMA rencontre des problèmes dans la région de l'Anosy et de l'Androy, en raison du manque d'infrastructures hydrauliques en général. Les équipements de drain de captage à Mandrare et la station de captage seront mis à jour en urgence. Pour la JIRAMA à Tsihombe en particulier, il y a des dommages à l'unité de dessalement de sorte que la production d'eau n'est pas suffisante. La société centrale JIRAMA a été instruite de remplacer les pièces endommagées dans les plus brefs délais pour continuer la production et remplir la station de pompage d'eau de Tsihombe.
- L'AES (Alimentation en Eau dans le Sud) sera également autorisée à intervenir pour aider à collecter de l'eau jusqu'à 40m³ par jour uniquement à Mandrare.
- De plus, un forage sera construit dans le projet Mionjo à la station de collecte d'eau à Amboasary, qui peut fournir jusqu'à 50m³ par heure.
- Lors de la visite du Ministre de tutelle dans la localité, il a également été découvert que des travaux urgents peuvent être réalisés pour extraire l'eau du sol (travaux d'urgence de forage) et qu'ils se poursuivront en plus d'augmenter la production d'eau du réseau principal d'arrivée d'eau.
- Enfin, concernant les projets d'envergure, l'attribution du marché publics pour la construction du pipeline « Efaho-Ambovombe » se déroulera dans quelques jours, après l'accomplissement des différentes démarches gouvernementales requises par la loi. Et pour le grand barrage de Tsivory, Mandrare, nous procédons déjà à la préparation avec la Banque mondiale.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Approbation de la communication verbale relative à la participation de Madagascar à la vingt septième Conférence des Parties (COP27) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, du 31 Octobre au 18 novembre 2022 à Sharm El Sheick, Egypte.

Madagascar renforcera la demande portée à la COP 26 l'an dernier, comme l'a rappelé le Président de la République M. Andry RAJOELINA lors de la récente Assemblée générale des Nations Unies à New York, aux États-Unis, notamment en ce qui concerne les financements qui devraient être disponibles aux petits pays au sein du « Fonds vert pour le climat ».

Pour rappel, lors de la COP 26 l'année dernière, tous les pays participants ont apprécié le leadership de Madagascar dans le plaidoyer du Président de la République. Le Président est donc catégorique pour qu'il y ait un suivi plus sérieux des collaborations que le pays malgache a réalisées pendant cette période, afin d'augmenter notre rapidité dans la mise en œuvre de ces collaborations que Madagascar a réalisées.

II- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1745 du 11 septembre 2019 et portant nomination de **Mme. RATSI VAHANA Mbinison Dorette**, Directeur de l'Imprimerie Nationale, par intérim auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.
- Adoption du décret portant nominations d'intérim des Chefs de Commissions des Marchés auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1033 du 22 mai 2019 et portant nomination de **Mme. RANDIMBINDRAIBE Misa Hery Zo**, Directeur des Etudes auprès de l'Institut National de l'Infrastructure (ININFRA).

MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-178 du 20 février 2019 et portant nomination de **M. RAKOTOHARINIVO Rémi**, Directeur de Régional du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme de Vakinankaratra.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAMBELOARIMANGA Falisoa Viviane**, Directeur de l'Architecture, des Etudes prospectives et Conception du Secrétariat d'Etat en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat auprès de la Présidence de la République.

III- ABROGATION

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-787 du 25 mai 2022 portant nomination du Directeur Régional du Ministère des Travaux Publics dans la région Itasy.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-642 du 04 mai 2022 portant nomination du Directeur des Affaires Juridiques auprès du Ministère des Transports et de la Météorologie.

Fait ce 26 octobre 2022

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalatiana RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO

La Porte-Porte du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO